



VIRY NOUVEUIL

N°70 MARS 2014

ACTUALITES



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

E.MAIL: mairie.viry-nouveau@wanadoo.fr

FAX: 03 23 39 82 57

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Dates	Manifestations	Lieux
Dimanche 16 Mars	Messe à 11h00	Eglise de Viry-Nouveau
Dimanche 23 mars	LOTO ESVN salle Racine ouverture des portes 10h00	Viry-Nouveau
Dimanche 23 mars	Elections Municipales de 8h00 à 18h00	Salle Victor Hugo à Viry Salle associative Nouveau

NOUVEAU MEDECIN A VIRY-NOUVEUIL

Notre nouveau médecin devrait arriver courant avril.

Cette praticienne s'installera à la gare de Viry-Nouveau en lieu et place de la pharmacie qui sera transférée ultérieurement sous la mairie.

INFOS LOCALES

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune informe la population qu'un projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a été engagé. Le dossier présentant ce projet sera mis à la disposition du public du 17/03/2014 à 9h00 au 17/04/2014 à 17h30. Durant ce délai, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30) où chacun pourra prendre connaissance du projet de modification et de l'exposé de ses motifs. Toute observation pourra être formulée sur le registre prévu à cet effet ou adressée par courrier à la mairie.

SONIA et NOLAN

Sonia Mansart, secrétaire de mairie, est maman du petit Nolan qui a vu le jour le 10 février. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous adressons nos félicitations à ses parents.

RAMASSAGE DECHETS VERTS REPRISE

Le ramassage des déchets verts reprendra à compter du lundi 10 mars 2014. Les déchets autorisés sont les tailles de haies, les branchages, les tontes de gazon, les feuilles, herbes, fleurs fanées... Sont interdits les pots de fleur, les cache-pot, les troncs d'arbre. N'oubliez pas de fagoter vos déchets verts lorsqu'il s'agit de branchage.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS-RAPPEL

Le ramassage des encombrants a lieu tous les 4^{ème} jeudi des mois pairs. Le prochain ramassage aura donc lieu le jeudi 24 avril. Sont compris dans cette catégorie: fûts métalliques vides, sommiers, matelas, divers ferrailles et métaux, mobiliers usagers, moquettes, vieux jouets en plastique... Sont exclus de cette catégorie: les déblais, gravats, décombres, ciment, les objets métalliques de plus de 2 mètres de long, l'électroménager, les grosses pièces lourdes de plus de 40 kg ou volumineux, les pneus, batteries, huile usagées, les piles électriques, les carcasses de voiture, laine de verre, tôles fibrociment et fenêtres avec vitres.

SITE INTERNET COMMUNE

Nous vous rappelons que la commune possède un site internet: viry-nouveau.com

Vous pouvez y trouver toutes les informations relatives aux démarches administratives, aux divers services communaux, tous les comptes-rendus des Conseils Municipaux, l'agenda des manifestations, ... n'hésitez pas à le visiter.

NOUVELLE CLÔTURE le long de la voie ferrée



17/02/2014

ISSIACUS THEATRE



Le samedi 22 février à la salle Jean Racine
ISSIACUS THEATRE a interprété devant de
nombreux spectateurs « Grand-mère est amoureuse »
Ce spectacle fut grandiose digne des meilleurs Vaudevilles
L'assemblée ne put retenir ses éclats de rires
et ses applaudissements tout au long de cette comédie.
La municipalité remercie les comédiens
D'ISSIACUS THEATRE ainsi que toutes les personnes
présentes et le TCVN pour la tenue de la buvette



Karaté club

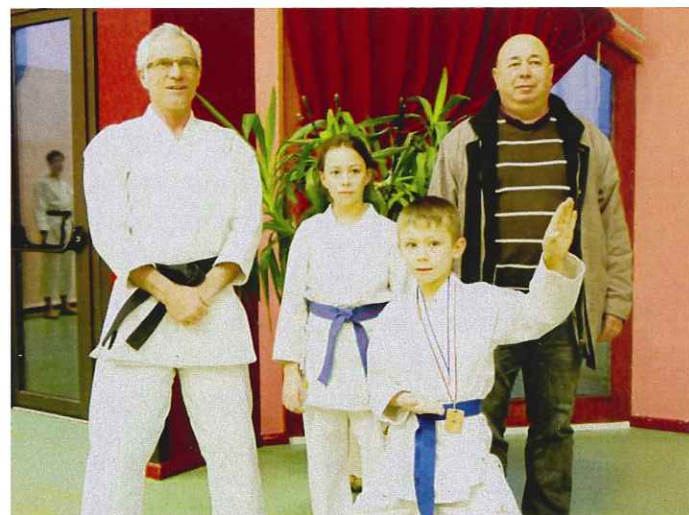
De bonnes nouvelles dans notre petit club,

Valentin 9 ans est 3ème à la coupe de France de katas,
la suite logique de ses différents résultats en compétition
départementale et régionale.

4 jeunes sont qualifiés pour combattre en inter-région et
en championnat de France en mars et avril.
Félicitations à ces jeunes sportifs et combatifs.

La compétition n'existe pas au Tai-Chi mais nos licenciés
sont de jour en jour en meilleure forme.
Calme, souplesse et sérénité en sont les vertus
de 8 à 88 ans.

Patrick Moulahoum, président 06 07 95 79 64





Le spectacle présenté par Evidanse a fait salle comble samedi 22 février.
Ce spectacle de danse en association avec le groupe de Rock « Dark Side » fut très apprécié par les spectateurs
L'ensemble des danseuses ont partagé les messages du groupe en interprétant les chorégraphies d'Alexane leur professeur.
Vous pouvez retrouver Dark Side le 22 mars au Saint George à Guny
Evidanse organise son gala de fin d'année le 14 et 15 juin à la salle des arts et loisirs de Tergnier



E . S . V . N

A l'ESVN le mauvais temps continue à perturber le calendrier:
*on n'a pas joué en championnat depuis le 15 décembre
La reprise va être difficile
*coté animation le loto du 16 février a laissé un petit bénéfice, on espère que celui du dimanche 23 mars connaîtra un gros succès.

Nous avons hâte de reprendre la compétition car la motivation est présente.

Il reste toujours des places en section jeunes.

Merci aux Déménagements DEVAULX et aux établissements DERCOURT de leurs dons lors du loto.

A bientôt Le Président



Organisé par l'ESVN FOOTBALL
VIRY-NOUREUIL

LE DIMANCHE 23 MARS 2014

Lancement des jeux à 13H30

40 QUINES

avec de nombreux lots

**SUPER LOTO
LOTO PLUS
TOMBOLA
ET BINGO**

RESERVATION : MICHELINE au 06.25.18.39.75.



**BONS D'ACHATS : 1x500€, 1x200€
3x100€, 3x50€ & 3x30€**

TELEVISEUR, TABLETTE NUMERIQUE...

Plancha, Gigot, Jambon, Champagne, Lot apéritif,
Super Colis, Vin Fin, Appareils Ménagers etc...



VENEZ NOMBREUX !!!!



IPNS

INFORANDO

Nous contacter:

Tél. Présidente: J FLICOTEAUX,
03 23 39 35 16
Tél. Vice-président: A HUGUENET,
06 74 21 82 00
Tél. Secrétaire: G BETTIOL,
06 07 84 98 77
Tél. Trésorier: JC GUFFROY
03 23 39 28 36

- Les pluies de ces dernières semaines n'ont pas découragé les randonneurs du Club Pédestre. Sur quelques circuits la boue et la pluie ne les ont pas épargnés mais à chaque sortie les marcheurs ont répondu présents.
- Ils ont même battu le record de participation le mercredi 5 février avec 45 marcheurs pour une sortie de Viry à Chauny en grande partie. Il est vrai sur des chemins propres et par un après midi sans pluie.



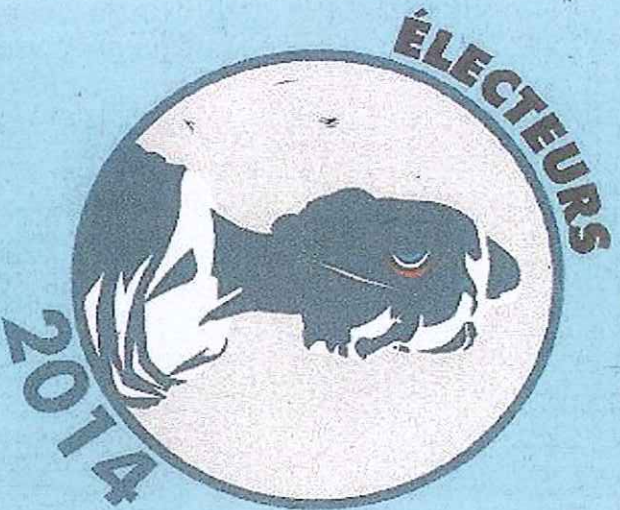
Un peu de boue sur le parcours

Circuit de Berthaucourt Epourdon



Mercredi 05 février 2014 : De Viry à Chauny

ÉLECTIONS MUNICIPALES



ÉLECTEURS
Ce qui va changer

Votez :
un geste citoyen



QUI VA-T-ON ELIRE

LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

QUI PEUT VOTER

LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pouvez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pouvez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.
Si vous êtes dans une commune de 1000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations :

www.interieur.gouv.fr

Rubrique Election

COMMUNE DE 1000 A 3499 HABITANTS

Le mode de scrutin change dans votre commune
Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter (carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de chasser avec photo, titre de séjour...).

NOUVEAU : A RETENIR

- * **Présentation d'une pièce d'identité obligatoire pour pouvoir voter.**
- * **Impossible de voter pour une personne non candidate (le bulletin sera nul).**
- * **Interdiction de panachage- (le bulletin sera nul).**
- * **Interdiction de rayer (bulletin nul).**